

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 144-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes d'agrément des associations étudiantes suivantes :

- Association Vannetaise de Sensibilisation sur l'Alcoolisation des Jeunes (AVSAJ)
- Association des Étudiants en Mobilité Internationale (AEMI)
- The Hitch Hacker's Guide of the Galaxy (Hack2G2)
- He for She – Vannes
- Partage et Réflexion sur la Consommation Utile et Transparente (PERCUT)
- Pratik Ô Droit

et le renouvellement des agréments des associations étudiantes suivantes :

- AMEDO
- BDE Ensibs
- English Speaking Society
- DIOGEL
- Solidaires
- STATION LEA
- Vann'Eco Tour
- View up

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 13	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Le Président:
Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.